



Grenoble, le 13 mars 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Colloque repérage de l'amiante dans les bâtiments

le jeudi 21 mars 2013 de 18h à 20h

à Vienn'Agglo, bâtiment Antarès, Salle du conseil au 2^{ème} étage

Espace Saint-Germain, 30 avenue du Général Leclerc, 38200 VIENNE

L'utilisation intensive de l'amiante, en raison notamment d'excellentes propriétés mécaniques, thermiques et d'un faible coût, jusqu'à son interdiction en 1996, induit aujourd'hui la présence massive de matériaux amiantés dans les bâtiments (industriels, commerciaux, agricoles) et les logements.

Cette présence considérable, de matériaux contenant de l'amiante, souvent non repérés ou mal identifiés, génère des risques d'exposition pendant plusieurs décennies pour les occupants et les intervenants.

La mise en évidence des risques cancérigènes que ces matériaux font encourir à la population et aux salariés ont conduit les pouvoirs publics à renforcer le dispositif réglementaire de protection des occupants et des salariés ; les repérages avant

travaux de maintenance, de réhabilitation et de démolition sont des outils essentiels de prévention.

Les maires sont confrontés à cette problématique pour l'ensemble des locaux et bâtiments qu'ils gèrent au quotidien (gymnase, écoles, salle des fêtes, locaux techniques).

Afin de sensibiliser les maires aux risques de l'amiante et aux procédures à mettre en place en aval des interventions à réaliser sur les bâtiments dont la commune est propriétaire, le sous-préfet de Vienne organise une réunion d'information, avec le concours de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), de l'Agence Régionale de la Santé (ARS), la Caisse d'Assurance Retraite et Santé au Travail Rhône-Alpes (CARSAT), l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP), le centre de gestion de l'Isère, à laquelle les élus de l'arrondissement sont conviés.

Contact presse :
Préfecture de l'Isère
Service Communication
04.76.60.48.07